

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 774

20 mars 2015

SOMMAIRE

Agence d'assurance Guillaume Schneider S.à r.l.	37150	Fox Bar S.à r.l.	37152
Ambitech S.à r.l.	37113	Gesint S.P.F.	37108
ARHS Consulting S.A.	37111	LSIC S.A.	37106
Arm Holding S.A.	37110	Mabi-System	37106
Barby Holding S.à r.l.	37114	Mapajo, S.à r.l.	37150
Belfe S.A.	37111	Meraxil S.A.	37106
B.J.C.D.LUX	37111	Mosto S.A.	37113
Bousval S.A.	37114	Noble Holding International S.à r.l.	37148
BRC S.à r.l.	37109	Occidental Royal Holding	37107
Caduceus Capital S.A., SPF	37112	Patron Elke Holding S.à r.l.	37108
Caetano S.à r.l.	37109	P.L.S.I. S.A.	37108
Caetano S.à r.l.	37109	PM VII S.à r.l.	37125
Carrosserie Palanca S.à r.l.	37110	Prestigestate S.à r.l.	37133
Catapult S.A. - SPF	37110	Rapsody Investments	37106
Cavalier International S.A.	37112	RCAF VI Mallard Finance Limited	37107
Ceraminvest S.A.	37110	RCS Management (Luxembourg) S. à r.l.	37107
C.F.F. S.A.	37111	Right Choice S.A.	37107
Chetif Financial S.A., SPF	37109	Sandy Luxe SA	37115
C Management S.à r.l.	37108	SB International S.à r.l.	37145
Costa dei Fiori S.A.	37113	SHCO 43 S.à r.l.	37142
Covam Holding S.A.	37112	Solidarité Femmes-Soutien Femmes en Détrese	37140
DB STG Lux 4 S.à r.l.	37113	Superior Luxco 3 S.à r.l.	37137
Denise Invest SA	37114		
Développement Patrimonial et Investissements S.A.	37114		

LSIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 192.324.

Il résulte des résolutions du conseil d'administration du 11/02/2015:

Il est décidé nommer la société à responsabilité limitée UNCOS, avec siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, immatriculée au RCSL sous le numéro B141298, en tant que dépositaire légal des actions au porteur de la société LSIC S.A. (B192324) et ceci en vertu de la loi du 28 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/02/2015.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015025218/15.

(150028065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Meraxil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 115.093.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenu le 11/02/2015

Le Conseil d'administration décide de nommer Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult» avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg (RCS Luxembourg B40312) comme dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 11/02/2015.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015025245/14.

(150029152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Mabi-System, Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 9, Z.I. Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 107.915.

Résolution prise par le conseil d'administration en date du 9 février 2015

En accord avec la loi du 28 juillet 2014, le conseil d'administration a décidé de nommer comme dépositaire des actions au porteur de la société:

Fibetrust S.à.r.l., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mabi-System S.A.

Référence de publication: 2015025238/13.

(150028527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Rapsody Investments, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 174.312.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 31 décembre 2014 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide de désigner la société EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (en abrégé PARFININDUS), 24, rue saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, RCS Luxembourg B 56.469, en tant que dépositaire des certificats représentatifs d'actions au porteur émis au nom de la société.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015025414/12.

(150028117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Right Choice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 118.731.

Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 10/02/2015

Le Conseil décide de nommer la Fiduciaire Treis Sàrl, réviseur d'entreprises, dont le siège est au 57, Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg comme dépositaire des titres au porteur de la société conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour RIGHT CHOICE SA

Référence de publication: 2015025407/14.

(150029196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

RCS Management (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 103.337.

Une liste de signatures autorisées de la société RCS Management (Luxembourg) S.à r.l. en fonction au 12 février 2015 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015025417/14.

(150028928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

RCAF VI Mallard Finance Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 276.140,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 192.736.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025416/10.

(150028737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Occidental Royal Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 145.035.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 février 2015

1. M. Jesus PEREZ RODRIGUEZ a démissionné de son mandat de gérant A.
2. M. Eduardo DE FUENTES CORRIPIO, né le 17 juillet 1957 à Madrid, Espagne, demeurant professionnellement à José Abascal, 58-6°, E-28003 Madrid, Espagne, a été nommé comme gérant A avec effet au 8 janvier 2015 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OCCIDENTAL ROYAL HOLDING

Un mandataire

Référence de publication: 2015025334/16.

(150028444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

P.L.S.I. S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 86.284.

—
Extrait de la décision de l'actionnaire unique prise en date du 20 janvier 2015.

L'Actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- renouvellement du Conseil d'Administration comme suit:

- Monsieur Guy FEITE, né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint-Martin, France et demeurant professionnellement au 38 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

- Madame Michèle FEITE, née le 2 juin 1944 à Hussigny-Godbrange, France et demeurant professionnellement au 38 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

- Monsieur Sébastien VACHON, né le 27 janvier 1976 à Dijon, France et demeurant professionnellement au 38 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Leurs mandats d'administrateurs expireront le 5 mai 2020.

- renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de la société MPM International S.A. ayant son siège social au 30 route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69702.

Son mandat expirera le 5 mai 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015025344/25.

(150028761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Patron Elke Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.589.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015025349/10.

(150028202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Gesint S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 52.058.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025049/10.

(150028503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

C Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 163.053.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025746/9.

(150029824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

BRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 748.885.344,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.842.

En date du 17 décembre 2014, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De nommer Mademoiselle Anabel Godino Arevalo, née le 14 janvier 1986 à Calella, Espagne, demeurant professionnellement au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société, et ce avec effet au 17 décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015025744/16.

(150029426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Chetif Financial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 179.185.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenu le 12 février 2015 à 9.00

Le Conseil d'administration décide de nommer Luxembourg International Consulting SA. «Interconsult» avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg (RCS Luxembourg B40312) comme dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Signatures

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2015025760/14.

(150030020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Caetano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 38, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 154.685.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 février 2015.

CAETANO S.A R.L.

L-4140 ESCH/ALZETTE

Référence de publication: 2015025774/12.

(150029236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Caetano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 38, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 154.685.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 février 2015.

CAETANO S.A R.L.

L-4140 ESCH/ALZETTE

Référence de publication: 2015025775/12.

(150029237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Carrosserie Palanca S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare llot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 123.304.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARROSSERIE PALANCA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015025780/12.

(150029790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Catapult S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 122.713.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenu le 11.02.2015

Le Conseil d'administration décide de nommer Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult» avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg (RCS Luxembourg B40312) comme dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 11.02.2015.

Signature.

Référence de publication: 2015025781/12.

(150029514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Ceraminvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.177.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 13 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., ayant son siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 12311 dépositaire des titres au porteur de la Société conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015025785/13.

(150029955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Arm Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 142.978.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 10 février 2015 que:

- La démission de Monsieur Patrick MOINET, administrateur de catégorie B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat;

- Madame Katia CAMBON, née à Le Raincy, France, le 24 mai 1972, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommée administrateur de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes clos au 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015025712/17.

(150030137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

ARHS Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 129.727.

Les comptes annuels au 31 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.
Pour ARHS CONSULTING S.A.

Référence de publication: 2015025711/11.

(150029308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Belfe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.325.

Par résolutions signées en date du 29 janvier 2014, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission de l'administrateur de catégorie A suivant avec effet au 1^{er} janvier 2015: Mr Jung Bum Son
2. Nomination de l'administrateur de catégorie A suivant avec effet au 1^{er} janvier 2015 et jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire qui se tiendra en 2017.

Mr. Sung Ho KIM, né le 16 mars 1965 à Seoul (République de Corée) ayant son adresse privée à Via Savona 61, 21049, Milano, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.
Pour la Société

Christiaan F. van Arkel
Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2015025720/18.

(150029314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

B.J.C.D.LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 144.198.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 août 2014:

L'Assemblée Générale décide d'acter le transfert de 51 (cinquante-et-une) parts sociales de JM Management à Monsieur Julien MERCHE, né le 14 juin 1957 à Bastogne, demeurant à B-6600 Bastogne, chemin de Sans-Souci.

De plus, nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination de BNM MANAGEMENT en MERCHE DECOR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025719/13.

(150029460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

C.F.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 64.719.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 11 février 2015

Le Conseil d'administration décide de nommer Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult» avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg (RCS Luxembourg B40312) comme dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Signatures.

Référence de publication: 2015025748/12.

(150029917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Cavalier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 191.523.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 27 janvier 2015

En date du 27 janvier 2015, les actionnaires de la Société ont pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Jacques DERET, né le 23 décembre 1948 à Juigné-sur-Sarthe, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 18 bis rue des Bons Enfants, 92270 Bois Colombes, France, en tant qu'administrateur de classe B de la Société avec effet au 9 décembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Laetitia VAUCHEZ, administrateur de classe A
- Monsieur Daniel CHASSAGNON, administrateur de classe A
- Monsieur Adrien MANGÉ, administrateur de classe A
- Monsieur Olivier ANATOMARCHI, administrateur de classe B
- Monsieur Erick RINNER, administrateur de classe B
- Monsieur Michael Troy DUNCAN, administrateur de classe B
- Monsieur Jacques DERET, administrateur de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Cavalier International S.A.

Signature

Référence de publication: 2015025755/24.

(150030023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Caduceus Capital S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 167.881.

Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 06.02.2015

Le Conseil d'Administration de la société CADUCEUS CAPITAL S.A., SPF, réuni le 06.02.2015 au siège social, a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nomination de la société E.L.A. CAPITAL PARTNERS LUXEMBOURG S.E.N.C., établie et ayant son siège social à 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149501 comme agent dépositaire des actions au porteur.

Fait à Luxembourg, le 06.02.2015.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2015025749/16.

(150030157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Covam Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 64.602.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 12 février 2015

La société CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r. l., inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 35.891 et domiciliée au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg est nommée en tant que dépositaire des titres au porteur émis par la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Certifié sincère et conforme

COVAM HOLDING S.A.

Référence de publication: 2015025812/14.

(150029690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Costa dei Fiori S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 39.245.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 9 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de désigner FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., Cabinet d'expertise-comptable, ayant son siège social au 18a boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, comme dépositaire des actions au porteur de la Société, conformément à l'article 42 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre SCHILL

Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015025810/14.

(150029263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

DB STG Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 173.935.

—
EXTRAIT

En vertu d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 12 février 2015, DB Finance International GmbH, une société de droit allemand avec siège social au 16-24, Alfred-Herrhausen-Allee, 65760 Eschborn, Allemagne, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Francfort sur-le-Main, Allemagne, sous le numéro HRB 48541, a transféré les 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à DB Credit Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social d'EUR 25.000,-, avec siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114238.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DB STG Lux 4 S.à r.l.

Référence de publication: 2015025829/18.

(150030082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Ambitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Niedercorn, 12, Z.A.C. Haneboesch II.
R.C.S. Luxembourg B 112.482.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015025700/10.

(150029937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Mosto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 84.877.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 11 février 2015:

Le conseil d'Administration prend la décision de nommer la société L.M.C. GROUP S.A., dont le siège social est au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, B-73897 comme dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Pour MOSTO S.A.

Signature

Référence de publication: 2015025289/13.

(150028673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Barby Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 134.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015025730/10.

(150030046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Bousval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.844.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 12 février 2015 que Ramlux S.A. été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat, et que Headstart S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149993 a été nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Bousval S.A.

Référence de publication: 2015025742/17.

(150029569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Denise Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 154.245.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015025833/10.

(150029789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Développement Patrimonial et Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 162.937.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenu au siège social en date du 13 février 2015

Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, publiée au Mémorial A no 161 du 14 août 2014, décide de nommer, comme agent dépositaire, la société ACCOUNTIS S.à r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B60 219.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
DEVELOPPEMENT PATRIMONIAL ET INVESTISSEMENTS S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2015025834/17.

(150029837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Sandy Luxe SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 194.470.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twentieth day of January.

Before us, Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sandycove Holding S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189.653,

here represented by Gabrielle de Carrère, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, dated on 20th January, 2015,

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (*société anonyme*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Sandy Luxe SA” (the Company). The Company is a public company limited by shares (*société anonyme*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board) The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31.000.-), represented by thirty-one thousand (31.000.-) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, of class A and of class B, who need not be shareholders. The class A shall be composed of the Grand Duchy of Luxembourg resident directors.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, class, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by (i) any class A director together with

(ii) any class B director or (ii) by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if (i) a majority of its members is present or represented and if (ii) at least one class A director and one class B director are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A director together with any class B director.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated by (i) any class A director together with any class B director or by (ii) the Board.

(iii) For all daily management not exceeding one unit amount of EUR 5.000.- the Company is bound towards third parties by the signature of a class A director.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31th, 2015.

Subscription and payment

Sandycove Holding S.A., represented as stated above, subscribes to thirty-one thousand (31.000) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and fully paid by a contribution in cash in the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31.000.-);

The amount of thirty one thousand euro (EUR 31.000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately ONE THOUSAND ONE HUNDRED TWENTY EURO (1,120.- €).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A directors of the Company for a period of six (6) years:

- Mr Arnaud Sagnard, attorney at law, born on November 17, 1976 in Paris (France), with professional address at 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- Mrs Mélanie Sauvage, attorney at law, born on July 2, 1980 in Paris (France), with professional address at 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

2. The following person is appointed as class B director of the Company for a period of one (1) year:

- Mrs Gabrielle de Carrère, Lawyer, born on November 4, 1977, in Paris (France), with professional address at 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

3. International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B107.093, is appointed as statutory auditor of the Company for a period of six (6) years.

4. The registered office of the Company is set at 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt janvier.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Sandycove Holding S.A., une société constituée selon les lois de Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec numéro d'immatriculation B 189.653,

représentée par Gabrielle de Carrère, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 20 janvier 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Sandy Luxe SA" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par trente et un mille (31.000.-) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, de classe A ou de classe B, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La classe A doit être composée de résidents du Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur classe, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que (i) si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et si (ii) au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, incluant le vote d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par (i) un administrateur de classe A conjointement avec un administrateur de classe B ou (ii) par le Conseil.

(iii) Pour tous les actes de gestion journalière ne dépassant pas un montant unitaire d'EUR 5.000.- la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un administrateur de classe A.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de

s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant

des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Sandycove Holding S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE CENT VINGT EUROS (1.120,- €).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de classe A de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Monsieur Arnaud Sagnard, avocat, né le 17 novembre 1976 à Paris (France), avec adresse professionnelle au 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- Madame Mélanie Sauvage, avocate, née le 2 juillet 1980 à Paris (France), avec adresse professionnelle au 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée en qualité d'administrateur de classe B de la Société pour une durée d'un (1) an:

- Madame Gabrielle de Carrère, juriste, née le 4 novembre 1977 à Paris (France), avec adresse professionnelle au 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

3. International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B107.093 est nommée en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six (6) années.

4. Le siège social de la Société est établi au 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: DE CARRERE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 janvier 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 1972. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025444/562.

(150028910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

PM VII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 194.472.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of the month of February.

There appeared:

- Providence Equity Partners VII-A L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Island and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership in the Cayman Islands under number MC-47863 and, acting through its general partner Providence Equity GP VII International L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-48094, acting in turn through its general partner Providence Equity Partners VII International Ltd, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-255111 and

- Providence VII Global Holdings L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Island and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership in the Cayman Islands under number MC-59825 and, acting through its general partner Providence Equity GP VII International L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-48094, acting in turn through its general partner Providence Equity Partners VII International Ltd, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-255111 (collectively referred to as the "Shareholders"),

represented by Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to two proxies dated 30 January 2015, which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company PM VII S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "PM VII S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or

origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred shares (12,500) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed

for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt

of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2015.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscribers	Number of shares	Subscription price (EUR)
Providence VII Global Holdings L.P., prenamed	5,787	EUR 5,787.-
Providence Equity Partners VIIA L.P., prenamed	6,713	EUR 6,713.-
Total	12,500	EUR 12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (€ 1,100.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The registered office of the Company is fixed at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- Mr George Richard COBLEIGH, manager, with professional address at 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, United States of America, born on 4 December 1962, in Connecticut, United States of America;

- Mr Michael Robert KIDD, manager, with professional address at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, born on 16 April 1960, in Basingstoke, United Kingdom;

- Mr Sinisa KRNIC, manager, with professional address at 28, St George Street, London, W1S 2FA, United Kingdom, born on 10 January 1973 in Gijon, Spain; and

- Mr Claude LARBIÈRE, Finance Director, with professional address at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, born on 24 October 1963 in Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de février.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Providence Equity Partners VII-A L.P., un limited partnership constitué en vertu des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Ile Cayman et immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Cayman sous le numéro MC-47863 et, agissant à travers son general partner Providence Equity GP VII International L.P., un limited partnership constitué en vertu des lois des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-48094, agissant à son tour à travers son general partner Providence Equity Partners VII International Ltd, une société constituée en vertu des lois des Iles Cayman, et immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-255111 et

- Providence VII Global Holdings L.P., un limited partnership constitué en vertu des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Ile Cayman et immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Cayman sous le numéro MC-59825 et, agissant à travers son general partner Providence Equity GP VII International L.P., un limited partnership constitué en vertu des lois des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-48094, agissant à son tour à travers son general partner Providence Equity Partners VII International Ltd, une société constituée en vertu des lois des Iles Cayman, et immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-255111 (ensemble désignés les «Associés»),

représentées par Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de deux procurations en date du 30 janvier 2015, qui seront enregistrées ensemble avec le présent acte.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée PM VII S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de “PM VII S.à r.l.” (la “Société”). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L’objet de la Société est l’acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d’autres entités, entreprises ou investissements, l’acquisition par l’achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l’échange ou autrement d’actions, d’obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l’administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l’intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l’étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l’émission d’obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l’émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu’elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu’elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s’endetter ou créer autrement des garanties sur quelques ou tous ses biens.

D’une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu’elle juge utile dans l’accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n’est pas exhaustive ou limitant. L’objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d’une décision de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l’intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l’étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d’ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l’étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d’avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l’étranger, jusqu’à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n’auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d’une valeur nominale d’un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d’une décision de ses associés.

Toute prime d’émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l’agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants quelconques, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (EUR)
Providence VII Global Holdings L.P., préqualifiée	5.787	5.787,- EUR
Providence Equity Partners VII-A L.P., pré-qualifiée	6.713	6.713,- EUR
Total	12.500	12.500,- EUR

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille cent euros (1.100,-€).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
 - M. George Richard COBLEIGH, gérant, demeurant professionnellement au 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, Etats-Unis d'Amérique, né le 4 décembre 1962, dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique;
 - M. Michael Robert KIDD, gérant, demeurant professionnellement au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, né le 16 avril 1960, à Basingstocke, Royaume-Uni;
 - M. Sinisa KRNIC, gérant, demeurant professionnellement au 28, St George Street, London, W1S 2FA, Royaume-Uni, né le 10 janvier 1973 à Gijon, Espagne; et
 - M. Claude LARBIERE, directeur financier, demeurant professionnellement au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, né le 24 octobre 1963 à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3556. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025386/476.

(150028957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Prestigestate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 136.097.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1) Mr Adil KHASHOGGI, retired, born on 16 October 1936, in Jeddah (Saudi Arabia), residing at Le Rêve, 11th floor, Dubai, UAE

represented by Mr Alexandre Gobert, maître en droit, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 29 December 2014;

2) Mrs Aïda SHAMS, retired, born on 30 September 1943, in Almedinah (Saudi Arabia), residing at Le Rêve, 11th floor, Dubai, UAE,

represented by Mr Alexandre Gobert, previously named, by virtue of a proxy given under private seal on 29 December 2014; and

3) Mr Amer KHASHOGGI, company's manager, born on 1st December 1964 in Beyrouth (Lebanon), residing at Roda Street, Roda District, Jeddah, Saudi Arabia,

represented by Mr Alexandre Gobert, previously named, by virtue of a proxy given under private seal on 22 December 2014;

The said proxies, initialled *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, Such appearing parties, represented as stated hereabove have required the undersigned notary to enact the following:

Mr Adil Khashoggi, Mrs Aïda Shams and Mr Amer Khashoggi prenamed are the three sole and current partners (the "Partners") of PRESTIGESTATE S.à r.l. (formerly FRANCESTATE S.à r.l.), a société à responsabilité limitée (a private limited liability company), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euros, having its registered office 18 rue d'Orange, L-2627 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136097 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed on February 13, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 589 of March 8, 2008; whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 23 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 April 2011, number 858

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred Euros (EUR 2.500,-) in order to reduce it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to ten thousand euros (EUR 10,000) by repurchase and cancellation of ten (10) class A shares, ten (10) class B shares, ten (10) class C shares, ten (10) class D shares, ten (10) class E shares, ten (10) class F shares, ten (10) class G shares, ten (10) class H shares, ten (10) class I shares and ten (10) class J shares having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, currently owned by Mr. Amer Khashoggi, for an amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-).

2. Increase of the share capital up to an amount of fourteen thousand euros (EUR 14,000.-) by the increase of the nominal value of the forty (40) class A shares, forty (40) class B shares, forty (40) class C shares, forty (40) class D shares, forty (40) class E shares, forty (40) class F shares, forty (40) class G shares, forty (40) class H shares, forty (40) class I shares and forty (40) class J shares from twenty-five euros (EUR 25.-) each up to thirty-five euros (35.-) each.

3. Amendment of article 6 of the Company's articles of association.

4. Miscellaneous.

On the basis of the agenda, the Partners take the following resolutions.

First resolution

The general meeting of Partners resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred Euros (EUR 2.500,-) in order to reduce it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to ten thousand euros (EUR 10,000) by repurchase and cancellation of ten (10) class A shares, ten (10) class B shares, ten (10) class C shares, ten (10) class D shares, ten (10) class E shares, ten (10) class F shares, ten (10) class G shares, ten (10) class H shares, ten (10) class I shares and ten (10) class J shares having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, currently owned by Mr. Amer Khashoggi, for an amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-).

The shares repurchased are free of any pledge, lien or any other encumbrance.

Consequently, Mr. Amer Khashoggi has no further rights in or claims against the Company.

The amount of the price exceeding the nominal value will be charged to account 115 under Luxembourg Standard Chart of Accounts.

The payment of one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) will be made by the Company by wire transfer from its own bank account on the bank account indicated by Mr. Amer Khashoggi.

All power is given to the managers of the Company to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and to do everything necessary or simply useful in relation with the repurchase and cancellation of the above-mentioned shares.

Second resolution

The general meeting of Partners resolves to increase the share capital by an amount of four thousand euros (EUR 4,000.-) up to an amount of fourteen thousand euros (EUR 14,000.-) by the increase of the nominal value of the forty (40) class A shares, forty (40) class B shares, forty (40) class C shares, forty (40) class D shares, forty (40) class E shares, forty (40) class F shares, forty (40) class G shares, forty (40) class H shares, forty (40) class I shares and forty (40) class J shares from twenty-five euros (EUR25.-) each up to thirty-five euros (35.-) each.

This increase of capital has been paid by a contribution in kind consisting of a claim owned against the Company by Mr. Adil Khashoggi and Mrs. Aida Shams, prequalified, for an amount of four thousand euros (EUR 4,000.-). The evidence of this claim and of its contribution has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

Subsequently to the adoption of the first and the second resolutions, article 6 of the articles of association is amended and now read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at fourteen thousand euro (EUR 14,000) represented by forty (40) class A shares, forty (40) class B shares, forty (40) class C shares, forty (40) class D shares, forty (40) class E shares, forty (40) class F shares, forty (40) class G shares, forty (40) class H shares, forty (40) class I shares and forty (40) class J shares, with a par value of thirty-five euro (EUR 35) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Adil KHASHOGGI, retraité, né le 16 octobre 1936, à Jeddah (Arabie Saoudite), demeurant à Le Rêve, 11th floor, Dubai, UAE,

représenté par Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé en date du 29 décembre 2014

2. Madame Aïda SHAMS, retraitée, née le 30 septembre 1943, à Ahnedinah (Arabie Saoudite), demeurant à Le Rêve, 11th floor, Dubai, UAE,

représentée par Monsieur Alexandre Gobert, prénommé, en vertu d’une procuration sous seing privé en date du 29 décembre 2014, et

3. Monsieur Amer KHASHOGGI, company’s manager, né le 1^{er} décembre 1964 à Beyrouth (Lenanon), demeurant à Roda Street, Roda District, Jeddah, Arabie Saoudite,

représenté par Monsieur Alexandre Gobert, prénommé, en vertu d’une procuration sous seing privé en date du 21 décembre 2014.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d’enregistrement.

Les comparants, représentées comme dit ci-avant ont requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

Messieurs Adil Khashoggi, Amer Khashoggi et Madame Aïda Shams sont les trois seuls associés actuels (les «Associés») de PRESTIGESTATE S.à r.l. (anciennement FRANCESESTATE S.à r.l.) une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital de douze mille cinq cents euros (EUR12.500.-) ayant son siège social 18 rue d’Orange, L-2627 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136097 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 13 février 2008, publié

au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 589 du 8 mars 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 23 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 29 avril 2011, numéro 858.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux mille cinq cents (EUR 2.500,-) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à dix mille euros (EUR 10.000,-) par rachat et annulation de dix (10) parts sociales de catégorie A, dix (10) parts sociales de catégorie B, dix (10) parts sociales de catégorie C, dix (10) parts sociales de catégorie D, dix (10) parts sociales de catégorie E, dix (10) parts sociales de catégorie F, dix (10) parts sociales de catégorie G, dix (10) parts sociales de catégorie H, dix (10) parts sociales de catégorie I et dix (10) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, appartenant à M. Amer Khashoggi pour un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-).

2. Augmentation du capital social de la Société jusqu'à un montant de quatorze mille euros (EUR 14.000,-) par augmentation de la valeur nominale des quarante (40) parts sociales de catégorie A, quarante (40) parts sociales de catégorie B, quarante (40) parts sociales de catégorie C, quarante (40) parts sociales de catégorie D, quarante (40) parts sociales de catégorie E, quarante (40) parts sociales de catégorie F, quarante (40) parts sociales de catégorie G, quarante (40) parts sociales de catégorie H, quarante (40) parts sociales de catégorie I et quarante (40) parts sociales de catégorie J, de vingt-cinq euros chacune (EUR 25,-) à trente-cinq (35) euros chacune.

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Divers.

Sur le fondement de l'ordre du jour précité, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des Associés décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à dix mille euros (EUR 10.000,-) par rachat et annulation de dix (10) parts sociales de catégorie A, dix (10) parts sociales de catégorie B, dix (10) parts sociales de catégorie C, dix (10) parts sociales de catégorie D, dix (10) parts sociales de catégorie E, dix (10) parts sociales de catégorie F, dix (10) parts sociales de catégorie G, dix (10) parts sociales de catégorie H, dix (10) parts sociales de catégorie I et dix (10) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, appartenant à M. Amer Khashoggi pour un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-).

Les parts sociales rachetées sont libres de tout privilège, sûreté, charge ou autre restriction ou limitation quelconque.

Par conséquent, Monsieur Amer Khashoggi n'a plus aucun droit dans ni réclamation envers la Société.

Le montant du prix excédant la valeur nominale sera imputé sur le compte 115 du Plan Comptable Normalisé Luxembourgeois.

Le paiement de cent mille euros (EUR 100.000,-) sera fait par virement de la Société de son compte bancaire sur le compte bancaire indiqué par Monsieur Amer Khashoggi.

Tout pouvoir est donné aux gérants de la Société afin de signer, pour le compte de la Société, tous documents, contrats, certificats, instruments et de faire tout ce qui est nécessaire ou simplement utile en relation avec le rachat et l'annulation des parts sociales susmentionnées.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des Associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre mille euros (EUR 4.000,-) jusqu'à un montant de quatorze mille euros (EUR 14.000,-) par augmentation de la valeur nominale des quarante (40) parts sociales de catégorie A, quarante (40) parts sociales de catégorie B, quarante (40) parts sociales de catégorie C, quarante (40) parts sociales de catégorie D, quarante (40) parts sociales de catégorie E, quarante (40) parts sociales de catégorie F, quarante (40) parts sociales de catégorie G, quarante (40) parts sociales de catégorie H, quarante (40) parts sociales de catégorie I et quarante (40) parts sociales de catégorie J, de vingt-cinq euros chacune (EUR 25,-) à trente-cinq (35) euros chacune.

Cette augmentation de capital a été payée par un apport autre qu'en numéraire consistant en une créance détenue contre la Société par Monsieur Adil Khashoggi et Madame Aïda Shams, préqualifiés, pour un montant de quatre mille euros (EUR 4.000,-). La preuve de l'existence de cette créance et de son apport a été apportée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Troisième résolution

Consécutivement à l'adoption des première et deuxième résolutions, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille euros (EUR 14.000,-) représenté par quarante (40) parts sociales de catégorie A, quarante (40) parts sociales de catégorie B, quarante (40) parts sociales de catégorie C, quarante (40) parts sociales de catégorie D, quarante (40) parts sociales de catégorie E, quarante (40) parts sociales de catégorie F, quarante (40) parts sociales de catégorie G, quarante (40) parts sociales de catégorie H, quarante (40) parts sociales de catégorie I et quarante (40) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale de trente-cinq (35) euros chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GOBERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 07 janvier 2015. Relation: EAC/2015/454. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015025391/191.

(150028662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Superior Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.222,13.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.737.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of December,
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Superior Luxco 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 192737 (the Company). The Company was incorporated on 5 December 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared:

Walgreens Boots Alliance Scottish LLP, a limited partnership registered in Scotland under the Limited Partnerships Act 1907, with registered number SL18896, having its registered principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Scotland, United Kingdom (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Adrien Pastorelli, Attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 18 December 2014,

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) Waiver of the convening notice;
- (2) Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) with effect as of the incorporation of the Company;
- (3) Subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the change of share capital currency specified under item 2. above;

(4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple to proceed in the name and on behalf of the Company to any formalities in connection therewith;

(5) Miscellaneous.

III. that after due deliberation, the Meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the currency of the share capital of the Company from its current denomination in Euro (EUR) to a new denomination in United States Dollars (USD), and as a consequence, to convert the share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to USD 15,222.13 (fifteen thousand two hundred twenty-two United States Dollars and thirteen cents) (according to the foreign exchange rate applicable as at 29 December 2014 pursuant to which Euro 1 was equal to USD 1,21777 as determined using the FX platform <http://www.oanda.com>) with effect as of the incorporation of the Company.

The Meeting acknowledges that, as a consequence of such currency conversion, the share capital of the Company is now set at USD 15,222.13 (fifteen thousand two hundred twenty-two United States Dollars and thirteen cents), represented by 15,222 (fifteen thousand two hundred twenty-two) shares without a nominal value per share.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above redenomination of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed USD 15,222.13 (fifteen thousand two hundred twenty-two United States Dollars and thirteen cents), represented by 15,222 (fifteen thousand two hundred twenty-two) Shares without a nominal value per share".

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple to, each acting individually, under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente décembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Superior Luxco 3 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 euros et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192737 (la Société). La Société a été constituée le 5 décembre 2014 par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu,

Walgreens Boots Alliance Scottish LP, un partnership de droit écossais immatriculé en Ecosse d'après le Limited Partnerships Act de 1907 avec pour numéro d'immatriculation SL18896 et ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Ecosse, Royaume-Uni (l'Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Adrien Pastorelli, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 18 décembre 2014;

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, demande au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 12.500 euros (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 1 euro (un euro).

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Conversion de la dénomination actuelle du capital social libellé en euro (EUR) en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) avec effet à la date de constitution de la Société;
3. Modification de l'article 5 des statuts afin d'y refléter la conversion de la dénomination du capital social de la Société décidée au point 2. ci-dessus;
4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité conféré à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à toute formalité y afférente;
5. Divers.

III. Qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'associé unique représenté s'estimant dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise du capital social de la Société actuellement en euro (EUR) en Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) avec, comme conséquence, la conversion du capital social de la Société d'un montant de 12.500 euros (douze mille cinq cents euros) à un montant de 15.222,13 USD (quinze mille deux cent vingt-deux Dollars des Etats-Unis et treize cents) (conformément au taux de change applicable au 29 décembre 2014 selon lequel 1 euro équivalait à 1,21777 USD tel que déterminé par référence à la plate-forme de conversion de devises <http://www.oanda.com>) avec effet à la date de la constitution de la Société.

L'Assemblée prend acte qu'en conséquence de la conversion de monnaie ci-dessus, le capital social de la Société est maintenant fixé à 15.222,13 USD (quinze mille deux cent vingt-deux Dollars des Etats-Unis et treize cents) représenté par 15.222 (quinze mille deux cent vingt-deux) parts sociales sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de façon à y refléter l'augmentation de capital social de la Société ci-dessus de sorte qu'il est désormais rédigé comme suit:

“ **Art. 5. Capital social.** Le montant des parts sociales de la Société souscrites est fixé à 15.222,13 USD (quinze mille deux cent vingt-deux Dollars des Etats-Unis et treize cents), représenté par 15.222 (quinze mille deux cent vingt-deux) parts sociales sans valeur nominale.”

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, chacun agissant individuellement, sous sa propre signature, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre de parts sociales de la Société des modifications mentionnées dans les résolutions précédentes et afin d'effectuer toute formalité y afférente si nécessaire (incluant pour lever tout doute la signature dudit registre).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante qui est connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom et état civil, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. Pastorelli, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 janvier 2015. GAC/2015/267. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015025465/154.

(150028300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Solidarité Femmes-Soutien Femmes en Détresse, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4698 Lasauvage, 72, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg F 10.281.

STATUTS

Membres fondateurs:

- RAMDEDOVIC Selveta, née le 05.05.1983, à Berane, Monténégro, domiciliée à 72, rue Principale, L-4698 Lasauvage profession: professeur de classe, de nationalité Monténégrine,
 - GUTIC Maja, née 01.05.1976 à Pec, Kosovo, domiciliée à 47 rue Joseph Philippart, L-4845 Rodange, profession: manager de projet, de nationalité Française,
 - RAMDEDOVIC Sabina, 74, née le 26.05.1979 à Limbourg, Allemagne, domiciliée à Heinrich Heine strasse 40, D - 30851 Langenhagen, profession: secrétaire, de nationalité Allemande,
 - LATICE Ivisa, née le 17.03.1988, à Kotor Monténégro, domiciliée, 1 rue Nothomb, B-67350 Arlon, profession: employé de bureau, de nationalité Belge,
 - ADOVIC Adana, née 25 juin 1984, à Berane Monténégro, domiciliée à, 18 rue de la Gare, L - 3236 Bettembourg, profession: secrétaire, de nationalité Luxembourgeoise.
- créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Solidarité Femmes - Soutien Femmes en Détresse» association sans but lucratif, en abrégé «SFED asbl». Elle a son siège à «72, rue Principale L-4698 Lasauvage». Le siège pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché sur simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 2. L'association a pour objet de:

- Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes
- soutien psychologique aux femmes battues, et collaborations avec les foyers pour femmes en détresse avec ou sans enfants,
- promouvoir la formation sociale et civique des membres de façon à contribuer à leur intégration au Luxembourg et à leur participation à la vie publique.
- promouvoir l'intégration des femmes de Balkan au sein de l'Union Européenne et des autres institutions internationales,
- promouvoir tout projet ayant pour le but protection des droits des femmes,
- sensibiliser et former la population dans l'esprit de la sauvegarder les égalités des chances entre les femmes et les hommes et la lutte contre la discrimination
- promouvoir la coopération universitaire et scientifique entre le Luxembourg, la Belgique, la France et le Monténégro, Bosnie, Serbie;
- organiser des activités et des échanges culturels entre le Luxembourg et le Monténégro;
- participer à des actions humanitaires en faveur des populations du Balkan,
- réaliser tout projet défini par Assemblée Générale.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite. Saisi d'une demande d'admission, le conseil d'administration décide si octroyer

de suite le statut de membre effectif ou de membre observateur, engager des expert professionnels pour le bon fonctionnement des activités.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 100 euros.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois dans les deux ans, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive (courriel) devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par courrier simple / par internet / affichage au siège etc.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 4 années par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose de 3 à 5 membres; d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que 1 membre, élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président a pour compétence la bonne marche de l'association, il ordonne les dépenses, il représente l'association dans tous les domaines et dans toutes les missions qui lui sont dévolues; le vice-président assiste et remplace le président en cas de vacance de ce poste; le secrétaire est en charge du courrier et de toutes missions et questions administratives concernant l'association, le trésorier gère les comptes et toutes dépenses ou recettes diligentées par le président, les autres membres auront un rôle et pourront effectuer toute mission votées en réunion,....

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus, en cas d'égalité la voix du président est prépondérante.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 1 signature du président, du secrétaire membres en fonction ou des experts chargés d'une procuration est nécessaire.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes. Afin d'examen, l'assemblée désigne un ou deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 20. En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.
- les revenus de ses activités

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

En dehors de ses fonctions, il sera possible d'engager un directeur exécutif ou d'autres personnes experts, cela à contrat à durée déterminée et ou indéterminée, pour la réalisation des projets, soutien psychologiques, et missions définis par l'assemble générale.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Lasauvage le 07 février 2015.

Mme Selveta RAMDEDOVIC / Mme Maja GUTIC / Mme Sabina RAMDEDOVIC / Mme Elvira LATIC / Mme Adana ADROVIC

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2015025455/124.

(150029054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

SHCO 43 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.260.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SHCO 43 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176260 (the Company).

The Company was incorporated on March 15, 2013 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Dierkirch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1128, page 54127, dated May 14, 2013. The articles of association of the Company have been fully restated for the last time on November 5, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 188, page 8978, dated January 21, 2014.

There appeared:

BSREP International I(A) Holdings L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number MC73329 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. The twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of the Company and the one thousand (1,000) mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Dissolution and liquidation of the Company;

3. Appointment of I.L.L. Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153141, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500.-, as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator and liquidation procedure;

4. Discharge to be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the Sole Shareholder, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The Meeting decides to appoint the I.L.L. Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153141, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500.-, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Meeting decides that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers pursuant to the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law) to perform its duties (including without limitation to dispose of the Company's assets) and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

For such a purpose, the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Meeting decides to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre,

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SHCO 43 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176260 (la Société).

La Société a été constituée le 15 mars 2013 suivant un acte de Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1128, page 54127, daté du 14 mai 2013. Les statuts de la Société ont été entièrement refondus pour la dernière fois le 5 novembre 2013 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 188, page 8978, daté du 21 janvier 2014.

A comparu:

BSREP International I(A) Holdings L.P., une limited partnership, constituée selon les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à Uglad House, Grand Cayman, KYI-1104, les Iles Caïmanes, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro MC73329 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de la Société et les mille (1.000) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable de la Société, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Dissolution et liquidation de la Société;

3. Nomination de I.L.L. Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153141, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ayant un capital social d'EUR 12,500.-, en qualité de liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation;

4. Décharge à accorder aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

5. Divers.

Sur ce, l'Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer I.L.L. Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153141, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ayant un capital social d'EUR 12,500.-, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que le Liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), afin d'accomplir ses fonctions (y inclus le droit de disposer sans limite des actifs de la Société) et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

A ces fins, le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et accomplir toutes opérations, y inclus ceux prévus par l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou devoirs spécifiques et définis à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé, à sa seule discrétion, de payer des avances sur les bonis de liquidation à l'Associé Unique, et ce conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats. Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ mille cinq cents Euros (1,500.-EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63756. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015025499/155.

(150028161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

SB International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.164.375.537,25.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.089.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of February.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

"Sberbank of Russia", an open joint stock company organized and existing under the laws of the Russian Federation, with its registered office 117997 Moscow (Russia), 19 Vavilova street, registered with the Unified State Register of Legal Entities under the Principal State Registration Number 1027700132195 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms. Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The Sole Shareholder, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That it is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "SB International S.à r.l.", with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161089, having a share capital of five hundred sixty million three hundred seventy-five thousand five hundred thirty-seven United States Dollars, twenty-five Cents of United States Dollar (USD 560,375,537.25), incorporated by deed of Maître Edouard Delosch, notary then residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg), dated May 20th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1825 of August 10th, 2011, as amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, prenamed, dated 16 July 2014, published the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2590 of 24 September 2014,

and that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of six hundred four million United States Dollars (USD 604,000,000.-) in order to raise it from its present amount of five hundred sixty million three hundred seventy-five thousand five hundred thirty-seven United States Dollars, twenty-five Cents of United States Dollar (USD 560,375,537.25) to one billion one hundred sixty-four million three hundred seventy-five thousand five hundred thirty-seven United States Dollars, twenty-five Cents of United States Dollar (USD 1,164,375,537.25) by the issue of sixty-billion four hundred million (60,400,000,000) new shares with a nominal value of one Cent of a United States Dollar (0.01 USD) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

All the sixty-billion four hundred million (60,400,000,000) new shares are subscribed by the Sole Shareholder Sberbank of Russia, pre-named, and are fully paid up by a contribution in cash.

Evidence of the existence of said contribution in cash has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend article five of the articles of association which will have henceforth the following wording:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The capital of the Company is set at one billion one hundred sixty-four million three hundred seventy-five thousand five hundred thirty-seven United States Dollars, twenty-five Cents of United States Dollar (USD 1,164,375,537.25) represented by one hundred sixteen billion four hundred thirty-seven million five hundred fifty-three thousand seven hundred twenty-five (116,437,553,725) shares with a nominal value of one Cent of a United States Dollar (0.01 USD) each all of which are fully paid up.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of Articles.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at six thousand seven hundred Euros (EUR 6,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de février.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

“Sberbank of Russia”, une open joint stock company, constituée et existant sous la loi russe, avec siège social à 117997 Moscou (Russie), 19 Vavilova street, inscrite au Unified State Register of Legal Entities under the Principal State Registration sous le numéro 1027700132195 (l'«Associé unique»).

Ici représentée par Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé unique, représenté par sa mandataire, déclare et requiert le notaire d'acter:

Qu'il est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée "SB International S.à r.l.", ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161089, ayant un capital social de cinq cent soixante millions

trois cent soixante-quinze mille cinq cent trente-sept dollars américains et vingt-cinq centimes de dollars américains (560.375.537,25 USD), constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1825 du 10 août 2011, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, précité, en date du 16 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2590 du 24 septembre 2014, et l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de six cent quatre millions de dollars américains (604.000.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de cinq cent soixante millions trois cent soixante-quinze mille cinq cent trente-sept dollars américains et vingt-cinq centimes de dollars américains (560.375.537,25 USD) à un milliard cent soixante-quatre millions trois cent soixante-quinze mille cinq cent trente-sept dollars américains et vingt-cinq centimes de dollars américains (1,164.375.537,25 USD) par l'émission de soixante milliards quatre cents millions (60.400.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (0,01 USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Toutes les soixante milliards quatre cents millions (60.400.000.000) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'Associé unique, Sberbank of Russia, préqualifiée, et sont entièrement libérées en espèces.

Preuve de l'existence de cet apport en numéraire a été justifiée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société est fixé à un milliard cent soixante-quatre millions trois cent soixante-quinze mille cinq cent trente-sept dollars américains et vingt-cinq centimes de dollars américains (1.164.375.537,25 USD) représenté par cent seize milliards quatre cent trente-sept millions cinq cent cinquante-trois mille sept cent vingt-cinq (116.437.553.725) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (0,01 USD) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés 0.ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à six mille sept cents euros (6.700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénoms, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3569. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025481/129.

(150028877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Noble Holding International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 800.725.820,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.368.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of “Noble Holding International S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée” having its registered office at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company register under number B 147.368 (the “Company”), incorporated by a notarial deed enacted by Me Camille MINES, notary residing in Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg on 17 July 2009, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1618 dated 21 August 2009 and lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 23 February 2012 and published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 977, dated 16 April 2012.

The meeting is presided by Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The chairperson appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The chairperson requests the notary to act that:

I.- The shareholders of the Company, being (i) Noble Holding International L.L.C., a limited liability company organised and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered address at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America and (ii) Noble Holding S.C.S., a société en commandite simple, organised and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the “Shareholders”), both duly represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of separate proxies given under private seal dated 27 January 2015.

The above mentioned proxies, being initialled “ne varietur” by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

II.- That the 160,145,164 (one hundred sixty million one hundred forty five thousand one hundred sixty four) shares of USD 5 (five United States Dollars) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders expressly states as having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the amendment of the signature power to bind the Company;
3. Subsequent amendment of the first and second paragraphs of article 13 of the articles of association of the Company in order to reflect the new signature power described in resolution 2. above; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Shareholders waive their right to prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to approve the amendment of the Company’s signatory policy, so that the Company shall be bound by the sole signature of any director of the Company.

Third resolution:

As a consequence of the second resolution above, it is resolved to amend accordingly the first and second paragraphs of article 13 of the Company’s articles of association to read as follows:

Art. 13. 1st paragraph. "The Company shall be represented through the sole signature of any member of the board of directors."

2nd paragraph. "The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members of the board of directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by any member of the board of directors."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions, have been estimated at about EUR 1,050.- (one thousand and fifty Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed with us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Noble Holding International S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.368 (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître Camille MINES, notaire résidant à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1618 en date du 21 août 2009 et modifié pour la dernière fois par un acte notarié du notaire soussigné le 23 février 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 977 en date du 16 avril 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés de la Société, (i) Noble Holding International L.L.C., une société organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et (ii) Noble Holding S.C.S., une société en commandite simple, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (les «Associés») sont dûment représentés par Monsieur Christian DOSTERT, pré-qualifié, en vertu de procurations distinctes données sous seing privé en date du 27 janvier 2015.

Les procurations susmentionnées, signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès des autorités compétentes.

Les Associés, représentés tel qu'évoqué plus haut, ont demandé au notaire d'acter comme suit:

II.- Que les 160.145.164 (cent soixante millions cent quarante-cinq mille cent soixante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 5 USD (cinq Dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés confirment avoir été valablement informés à l'avance.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la modification du pouvoir de signature pour engager la Société;
3. Modification en conséquence du premier et deuxième paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société, afin de refléter le nouveau pouvoir de signature, tel que décrit dans la résolution 2. ci-dessus; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit à une convocation préalable à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués et sont donc d'accord pour délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'approuver la modification du pouvoir de signature dans la Société, de sorte que la Société sera désormais engagée par la seule signature d'un de ses gérants.

Troisième résolution:

En conséquence de la deuxième résolution ci-dessus, il est décidé de modifier les premier et second paragraphes de l'article 13 de la Société pour leur donner la teneur suivante:

Art. 13. 1^{er} paragraphe. «La Société sera représentée par la seule signature de tout membre du conseil de gérance.»

2^{ème} paragraphe. «Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés être produits en justice ou ailleurs devront être signés par le président ou par tout membre du conseil de gérance.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet Acte, ont été évaluées à environ EUR 1.050,- (mille cinquante euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 3 février 2015. 2LAC/2015/2380. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015025313/146.

(150029241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

**Agence d'assurance Guillaume Schneider S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Mapajo, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2272 Howald, 14, rue Edouard Oster.

R.C.S. Luxembourg B 99.268.

L'an deux mil quinze, le vingt-huit janvier,

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

A comparu

Monsieur Guillaume Marc SCHNEIDER, indépendant, demeurant à L-2272 Howald, 14, rue Edouard Oster, associé unique (l'«Associé Unique») de la société Mapajo, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1212 Luxembourg, 14, rue des Bains, au capital social de EUR 12.500, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 99.268 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 13 avril 2004, numéro 393.

Le comparant expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant détient toutes les cent (100) parts sociales en émission de la Société et peut dès lors valablement prendre des résolutions sur les points décrits ci-dessous.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Changement du nom de la Société de «Mapajo, S.à.r.l.» en «Agence d'assurances Guillaume Schneider S.à.r.l.» et modification conséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

2. Changement de l'adresse de la Société de L-1212 Luxembourg, 14, rue des Bains, à L-2272 Howald, 14, rue Edouard Oster, et modification conséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société.

3. Modification de l'objet social de la Société de sorte que l'article 3 des statuts de la Société ait la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement».

4. Révocation avec effet immédiat de Madame Marie-Josée EBEL comme gérante technique de la Société de sorte que Monsieur Guillaume Marc SCHNEIDER soit gérant unique de la Société avec pouvoir d'engager la Société avec sa seule signature.

Ensuite l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de «Mapajo, S.à.r.l.» dans «Agence d'assurances Guillaume Schneider S.à.r.l.» et, par conséquent, de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

«Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Agence d'assurance Guillaume Schneider S.à.r.l.»»

Seconde résolution:

L'Associé Unique décide de changer l'adresse de la Société de L-1212 Luxembourg, 14, rue des Bains, à L-2272 Howald, 14, rue Edouard Oster, et, par conséquent, de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

«Le siège de la société est établi dans la commune de Hesperange».

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de changer l'objet social de la Société et, par conséquent, de modifier l'article 3 de la Société afin qu'il se lise comme suit:

«La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement».

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de révoquer Madame Marie-Josée EBEL de son poste de gérant technique de la Société avec effet immédiat de sorte que Monsieur Guillaume Marc SCHNEIDER soit désormais gérant unique de la Société avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.

Pouvoirs

Le comparant donne pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, coûts, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100.-).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Guillaume Marc Schneider, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 3 février 2015. 1LAC / 2015 / 3296. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015025262/71.

(150028295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Fox Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 229, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 174.933.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Tiago Manuel FERREIRA MARTINS, mécanicien, demeurant à L-3511 Dudelange, 112, rue de la Libération,
- 2.- Maria Augusta FERREIRA COELHO ROSA, ouvrière, demeurant à L-3511 Dudelange, 112, rue de la Libération.

Les comparants exposent ce qui suit:

1) Ils sont les seuls propriétaires de la totalité des cent (100) parts sociales de la société "FOX BAR S.à r.l." avec siège social à L-3512 Dudelange, 229, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.933, constituée suivant acte du notaire instrumentaire du 24 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 723 du 25 mars 2013 et dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, ils prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Ils se désignent comme liquidateurs de la Société, et en cette qualité, requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est d ment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, ils assument irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué aux associés au prorata de leur participation dans la société.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, les associés actuels sont les bénéficiaires économiques de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: FERREIRA MARTINS, FERREIRA COELHO ROSA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 janvier 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 2914. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025019/42.

(150028999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.